



Communiqué de Presse

## **Le service Remplacements : une exclusivité Michel Simond pour permettre aux commerçants de s'absenter**

Paris, le 21 septembre 2009- Michel Simond, premier réseau de cabinets d'affaires spécialisé dans la cession et l'acquisition de commerces et d'entreprises, propose un service remplacements. Dédié aux activités de bar-tabac-presse-Française des Jeux-PMU et hôtels-bureaux (hôtels sans restauration), ce service inédit permet aux commerçants d'être remplacés par des professionnels le temps d'un week-end, des vacances, ou d'une absence prolongée.

### **Un service sans équivalent pour offrir une meilleure qualité de vie**

La fermeture d'un commerce, même le temps d'un week-end, s'avère toujours délicate. On estime à 2 200 € le chiffre d'affaires moyen perdu par jour de fermeture, auquel s'ajoute le risque de perte de clientèle.

Grâce au service Remplacements mis en place par Michel Simond depuis 2006, les commerçants trouvent une solution à l'aspect le plus problématique de leur activité, à savoir la forte amplitude horaire et l'ouverture le week-end.

A l'heure où 30% des nouveaux acquéreurs de commerces ne sont pas issus de ce milieu et sont attachés à préserver leur qualité de vie, ce service ouvre de nouvelles perspectives en leur permettant de s'absenter tout en se reposant sur des remplaçants qualifiés.

Selon Mireille Taraud, responsable du service Remplacements Michel Simond : « ***Au début, les commerçants faisaient un 'test' en demandant à être remplacés sur une courte durée. Maintenant ils savent que cela fonctionne (le taux de satisfaction est de 97%) et font appel à nous 2 à 3 fois par an, par exemple pour prendre des vacances avec leur famille et lui consacrer du temps, ce qui n'était pas possible avant et constituait un handicap au métier. »***

### **Les remplaçants : des professionnels du commerce soigneusement sélectionnés**

La sélection s'effectue avec rigueur. Les postulants au remplacement doivent avoir vendu leur affaire depuis moins d'un an. Ils sont reçus par la responsable du service Remplacements, qui détermine leur degré de motivation et envisage, en fonction de leur profil professionnel, quelles affaires ils seraient à même de reprendre le temps d'un remplacement.

Pour une intégration optimale, ils sont affectés dans des établissements de taille similaire à celui qu'ils dirigeaient. Bien évidemment ils maîtrisent au mieux l'accueil de la clientèle et la gestion du commerce, tout autant que celle des stocks et l'enregistrement des paris (dans le cas des commerces PMU et Française des Jeux).

**Rompus à la réalité du métier, ils sont actuellement 250 anciens débitants ou cafetiers.** Seuls ou en couple, ils sont mobiles sur l'ensemble de la France, y compris la Corse et les DOM, pour des missions à partir de 3 jours ouvrables.

**En 2008 ce service a connu une progression de 32% par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 5 081 journées de remplacement.**

Mireille Taraud précise : « ***Le fait d'être remplacés par des professionnels issus de leur métier assure aux commerçants de retrouver leur entreprise en bon état au retour, sans baisse de chiffre d'affaires et ça, c'est capital ! Certains réservent même d'une année sur l'autre pour avoir l'assurance d'être remplacés par les mêmes remplaçants.*** »

### **Une procédure de remplacement très simple à mettre en place**

---

Sur simple appel chez Michel Simond, tout commerçant qui souhaite se faire remplacer et exerce son activité dans les secteurs : bar-tabac-presse-Française des Jeux-PMU et hôtels-bureaux, reçoit un devis gratuit.

Le remplaçant est présent une journée avant la période de remplacement, ce qui lui permet de se familiariser avec l'établissement. Il reste également une journée après le retour du commerçant afin de lui restituer l'affaire dans les meilleures conditions.

### **Le commerçant salarie son remplaçant**

---

Le remplaçant est salarié du commerçant pour une durée déterminée. Il lui verse directement un salaire et règle les frais de gestion à Michel Simond. L'hébergement et les frais de déplacement sont également à la charge du commerçant.

### **Des remplacements « longue durée » en cas de maladie**

---

La maladie, et notamment l'hospitalisation, revêtent un caractère encore plus dramatique lorsqu'on détient un commerce, puisqu'elle peut s'accompagner d'une brusque cessation d'activité et donc, d'absence de revenus. Dans ce cas particulier, les remplacements peuvent s'effectuer sur une longue durée : 6 mois ou plus, ce qui assure la pérennité de l'affaire et apporte une tranquillité d'esprit particulièrement précieuse au commerçant.

### **Un service recommandé par les principaux acteurs du secteur**

---

Au regard des excellents retours des commerçants qui ont déjà expérimenté le service, **Altadis (désormais Imperial Tobacco Groupe PLC), le PMU et la Française des Jeux, recommandent à leurs partenaires le service Michel Simond Remplacements.**

### **A propos de Michel Simond**

---

**Le Groupe Michel Simond s'impose comme l'unique réseau dédié à la cession et l'acquisition d'entreprises et de commerces couvrant l'intégralité du territoire et les DOM TOM.**

**Créé en 1991 avec pour cœur de métier le secteur du CHR (Café/Hôtel/Restaurant), TPL (tabac/presse/loto) et BP (boulangerie/pâtisserie), Michel Simond s'est ensuite ouvert à l'ensemble des commerces, et plus récemment à la cession de petites entreprises.**

**Le réseau Michel Simond, composé de 80 cabinets, propose un portefeuille de plus de 14 000 affaires.**

### **Contact Presse**

---

**Clipping-Traitdunion Relations Presse**

Nathalie Testu-Dupas : 01 44 59 68 32

[Nathalie.testu@clipping-tu.com](mailto:Nathalie.testu@clipping-tu.com)

[www.clipping.fr](http://www.clipping.fr)